

Direction de l'Administration Générale
Secrétariat Général

COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal des réunions des 6, 7 et 8 février 1973

Présents :

MM. Y. LE PORTZ, Président
S. BOOMSTRA,
L. ROSANIA,
H - O. STEFFE et
G. R. BELL, Vice-Présidents

Secrétaire :

M. H. LENAERT

COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal des réunions des 6, 7 et 8 février 1973

Annexe relative aux réserves exprimées par
M. H-O. Steffe, Vice-Président en ce qui
concerne les opérations à taux ouverts (cf.
point I.A. du procès-verbal CD 16 - SG 6/73)

M. Steffe exprime son désaccord sur ces propositions. La Banque courrait, en effet, un risque trop important en signant des contrats de prêts fermes par lesquels elle s'engagerait à des versements à dates éloignées (jusqu'à 30 mois) sans disposer, au moment de la signature, des ressources à long terme correspondantes ou, du moins, de "filets" de sécurité suffisants.

La Banque Européenne ne dispose pas d'un réseau de guichets et ne se trouve donc pas dans le flux normal de l'épargne ; elle ne peut, en cas de besoin, se refinancer auprès d'une Banque centrale.

La collecte des ressources est donc strictement dépendante de la politique d'autorisation développée par le Conseil d'Administration et les Autorités monétaires des pays membres. On peut donc craindre que la Banque ne reçoive pas, chaque année, les autorisations nécessaires -supplémentaires par rapport à celles requises par les besoins minima du maintien de son activité normale- dans une période qui se caractérise par la répétition des perturbations monétaires, une tendance croissante au dirigisme, un phénomène de recul de la convertibilité et la possibilité, toujours ouverte, d'une pénurie sur les marchés nationaux de capitaux.

Le recours, à tout moment et pour des montants importants, au marché des euroobligations en US dollars doit, selon M. Steffe, être également écarté. La collecte de telles ressources se heurte à de fortes réticences au sein du Conseil d'Administration puisque, par cette voie, la Banque contrecarre les efforts des Autorités monétaires qui se défendent contre un afflux de dollars qui entraîne des effets inflationnistes. M. Steffe estime qu'il n'est pas impensable que ce marché soit, un jour, complètement fermé à la Banque, pour un temps du moins. Surtout, il est impossible de demander au Conseil d'Administration (et donc également aux Autorités monétaires) de s'engager à terme -c'est-à-dire dans l'immédiat mais pour un avenir assez lointain et plein d'incertitudes monétaires- à donner une autorisation d'émission sur ce marché. Si l'on constate que les Autorités monétaires tolèrent encore de tels financements, il est pour le moins douteux qu'elles acceptent de se laisser forcer la main quant à des décisions qui intéressent l'avenir.

[Handwritten signatures]

